

RCS : SENS Code greffe : 8903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00325 Numéro SIREN : 890 174 881 Nom ou dénomination : 3.4.5

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2022 sous le numéro de dépôt 1454

203325

Désignation de l'entreprise 3.4.5										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 6 B Rue de l'Illet 89140 COURLON-SUR-YONNE										CLASSEMENT TRIBUNAL	
SIRET 8 9 0 1 7 4 8 8 1 0 0 0 1 5										DE CONCORDANCE DE SENS	
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 6										Durée de l'exercice précédent * 1 1	
										Exercice N clos le 31/12/2021	
ACTIF											
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012				
			Autres *		014		016				
	Immobilisations corporelles *				028	24 763	030	4 349		20 413	
	Immobilisations financières * (1)				040		042				
	Total I (5)				044	24 763	046	4 349		20 413	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		1 390	052			1 390	
		Marchandises *		060			062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		21 929	070			21 929	
		Autres * (3)		072		8 735	074			8 735	
	Valeurs mobilières de placement		080			082					
	Disponibilités		084		49 139	086			49 139		
	Charges constatées d'avance *		092			094					
	Total II				096	81 192	098			81 192	
	Total général (I + II)				110	105 955	112	4 349		101 606	
PASSIF											
										Exercice N 1	
										NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					1 000	
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126						
	Réserves réglementées *				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131						
	Report à nouveau				134						
	Résultat de l'exercice				136					40 766	
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142					41 766	
	Provisions pour risques et charges				154					35 090	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166					13 204	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169		66			11 546	
	Produits constatés d'avance				174						
Total III				176					24 749		
Total général (I + II + III)				180					101 606		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			24 763	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

CERTIFIÉ VÉRIFIÉ

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (Article 802 régimes A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		3.4.5		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice clos le 31/12/2021	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217	15 000	218	574 043
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	2
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	574 045
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	143 896
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(1 390)
	Autres charges externes * (dont crédit bail – mobilier 4 116 – immobilier)					242	330 379
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	555	244	1 023
	Rémunérations du personnel *					250	11 911
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	317
	Dotations aux amortissements *					254	4 349
	Dotations aux provisions					256	35 090
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		260	43
	Total des charges d'exploitation (II)					264	525 619
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	48 426
Produits financiers (III)			280	164	Charges financières (V)		294
Produits exceptionnels (IV)							290
Charges exceptionnelles (VI)			(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347, dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquième D) 348)		300	756	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	7 068	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	40 766
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	40 766	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	7 288		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des époux et d'associés			347			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC			348			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			349			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)			986			
	ZFU-TE (44. octies A)			987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)			981			
	JEF (44. sexies A)			989			
	ZRR (44. quinquies)			148			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)			991			
	ZFANG (44. quaterdecies)			345			
	Investissements outre-mer			344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexdecies)			992			
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Deduction exceptionnelle Art 39 A - I			643			
	Deduction exceptionnelle Art 39 A - B			645			
	Deduction exceptionnelle Art 39 A - C			647			
	Deduction exceptionnelle Art 39 A - D			648			
Deduction exceptionnelle Art 39 A - E			649				
Deduction exceptionnelle Art 39 A - F			641				
Deduction exceptionnelle Art 39 A - G			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	48 590
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370	48 590
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					372		

ANNEXE

Période du 01/09/2020 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 16/06/2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 16 mois.

Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 101 605,62 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 40 766,27 E

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/04/2022 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réserve aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 24 763

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		24 763		24 763
Immobilisations financières				
TOTAL		24 763		24 763

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 4 349

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		4 349		4 349
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL		4 349		4 349

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Outillage industriel	1 375	209	1 166	5 ans
Matériel de transport	22 252	4 104	18 148	5 ans
Matériel de bureau et informatique	1 135	36	1 099	3 ans
TOTAL	24 763	4 349	20 413	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 30 663

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	30 663	30 663	
TOTAL	30 663	30 663	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal	100	10,00	1 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	10,00	1 000

4.2 - Provisions = 35 090

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges		35 090			35 090
TOTAL		35 090			35 090

4.3 - Etat des dettes = 24 749

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	66	66		
Fournisseurs	13 204	13 204		
Dettes fiscales & sociales	11 479	11 479		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	24 749	24 749		

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 5 692

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 632
Dettes fiscales & sociales	60
Autres dettes	
TOTAL	5 692

ANNEXE

Période du 01/09/2020 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 16/06/2022

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 574 043**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	574 043	100,00 %
TOTAL	574 043	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 7 068

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	48 426		48 426
Résultat financier	164		164
Résultat exceptionnel	-755		-755
Participation des salariés			
TOTAL	47 834	7 068	40 766

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 5 692

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	5 632
Fournisseurs(408100)	5 632
Dettes fiscales et sociales :	60
Taxe apprentissage(438201)	8
Taxe formation(438202)	52
TOTAL	5 692

Réévaluation des immobilisations

Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

Réévaluation des immobilisations (suite)

Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :

Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :

Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :

Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:

Autres commentaires :

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/09/2020 au 31/12/2021

Présenté en EUROS

Edité le 16/06/2022

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2021 16 mois	31/08/2020 mois	31/08/2020 mois	31/08/2020 mois	31/08/2020 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	1 000				
b) Nombre d'actions émises	100				
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	574 043				
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	87 274				
c) Impôt sur les bénéfices	7 068				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	80 206				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	40 766				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	802				
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	408				
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	11 911				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	317				

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/09/2020 au 31/12/2021

Présenté en EUROS

Edité le 16/06/2022

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

[illegible]

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/09/2020 au 31/12/2021

Des comptes annuels présenté en EUROS

Edité le 16/06/2022

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet FICOREX, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 3.4.5,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2021 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	101 606
Chiffre d'affaires hors taxes	574 043
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	40 766

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement.
- contrôle des existants en caisse

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour FICOREX
Fait à PARIS le 12/04/2022

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

3.4.5
SAS AU CAPITAL DE 1 000 €
6 B RUE DE L'ÎLOT
89140 COURLON SUR YONNE

RCS SENS 890 174 881

LE 15 JANVIER 2022

RAPPORT DE GERANCE

A PRESENTERA L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE LE 20 FEVRIER 2022

Messieurs

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale à l'effet d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

A l'examen des documents comptables de l'exercice écoulé, il apparaît que le chiffre d'affaires s'est élevé à 574 043 € HT pour l'exercice 2020/2021 sur un exercice de 16 Mois.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un Bénéfice net comptable de 40 766.27 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de la façon suivante :

Reserve légale :	100,00 €
Autres réserves :	40 600,00 €
Report à nouveau :	66,27 €

Il vous est proposé de distribuer un montant de dividendes Brut à hauteur de 31.000 € répartis de la manière suivante entre les actionnaires prélevée sur les Autres réserves à l'issu de cette affectation :

- Monsieur Vincent RIBEIRO 12 400 € brut
- Monsieur Nicolas SIEBERT 12 400 € brut
- Monsieur Julien OHANA 6 200 € Brut

(Auxquelles seront déduit la CSG RDS 17.20% et prélèvement forfaitaire sur revenus distribués soit 12.80%)

Nous vous signalons en outre, qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article 225/240 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous vous demandons après examen des états financiers d'approuver ledit rapport.

La Présidence


**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

3.4.5
SAS AU CAPITAL DE 1000 €
6 B RUE DE L'ÎLOT
89140 COURLON SUR YONNE

RCS SENS 890 174 881

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
20 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt Février à dix heures, les associés de la Société 3.4.5, au capital de 1 000 €, immatriculée au registre du commerce de SENS sous le numéro RCS 890 174 881 se sont réunis au siège social sis au 6 Bis Rue de l'Îlot, en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions statutaires.

Etait présent :

RIBEIRO Vincent	40 Actions
SIEBERT Nicolas	40 Actions
OHANA Julien	20 Actions

Soit un total de 100 Actions

La séance est ouverte sous la présidence de RIBEIRO Vincent, président Associé, qui constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Puis, il rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée.

ORDRE DU JOUR :

- rapport de la gérance sur la situation de l'activité de la société pendant l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2021, ainsi que les conventions visées à l'article 225/240 du nouveau code de commerce 225/240 du nouveau code de commerce intervenues ou renouvelées au cours du même exercice,
- examen et approbation des états financiers audit exercice,
- quitus de la gérance,

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :


**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

- le rapport de gérance,
- les états financiers et l'annexe des comptes de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice, les états financiers et l'annexe des comptes, ainsi que les textes de résolutions proposées, ont été adressés aux associés et à la gérance, plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée, et que pendant ce même délai de quinze jours francs l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Après échanges de vues des différentes questions auxquelles il est répondu par le président, la discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires donnent acte à la gérance que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours francs qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport de gérance, approuve ledit rapport ainsi que les états financiers. tels qu'ils ont été présentés par la gérance et faisant ressortir pour l'exercice un Bénéfice net comptable de 40 766.27 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de la façon suivante :

Reserve légale :	100.00 €
Autres réserves :	40 600,00 €
Report à nouveau :	66,27 €

Il vous est proposé de distribuer un montant de dividendes Brut à hauteur de 31.000 € répartis de la manière suivante entre les actionnaires :

- Monsieur Vincent RIBEIRO 12 400 € brut
- Monsieur Nicolas SIEBERT 12 400 € brut
- Monsieur Julien OHANA 6 200 € Brut

(Auxquelles seront déduit la CSG RDS 17.20% et prélèvement forfaitaire sur revenus distribués soit 12.80%) à prélever sur les réserves existantes.

Cette distribution s'effectuera suivant les nouvelles dispositions fiscales applicables pour l'année 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les actionnaires donnent quitus entier à la gérance pour l'exercice 2021 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les actionnaires et par la gérance.

RIBEIRO Vincent _____



SIEBERT Nicolas _____



OHANA Julien _____

